

PREMIÈRE PARTIE -- LA LIMITATION DES ARMEMENTS ET LE DÉSARMEMENT

1. LES TRANSFERTS D'ARMEMENTS

CONTEXTE

Après la guerre, peu d'efforts ont été déployés pour conclure des accords visant à limiter ou à réglementer les transferts d'armements. Cependant, jusqu'à ces derniers temps, les propositions de plus grande envergure destinées à créer des mécanismes de contrôle régionaux et multilatéraux ont reçu peu d'écho, ce qui reflète, en partie, le rôle prédominant des grandes puissances dans le commerce des armements. À eux cinq, les membres permanents du Conseil de sécurité accaparent environ 90 p. 100 du marché. Le Comité de coordination du contrôle des échanges stratégiques (COCOM), qui comprend les pays de l'OTAN (sauf l'Islande), plus le Japon et l'Australie, a réussi à réglementer les exportations vers les pays communistes. Depuis la guerre du Golfe, toutes les grandes puissances, à l'exception partielle de la Chine, ont formulé ou appuyé des propositions visant à limiter ce commerce.

Réunis à Paris les 8 et 9 juillet 1991, les représentants des cinq membres permanents du Conseil de sécurité se sont entendus sur la nécessité de mettre en oeuvre un programme global de limitation des armements au Moyen-Orient. En plus d'adopter un certain nombre de mesures concernant la prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques, ils se sont engagés à observer des règles de retenue dans les transferts d'armes conventionnelles, c'est-à-dire à appliquer des mesures de contrôle nationales et à élaborer des lignes directrices à cet effet. Ils sont également convenus d'élaborer des formules de consultation et d'échange d'informations. Ensuite, des experts se sont consultés pendant la première moitié de 1992. Ils se sont entendus, en mai 1992, sur des lignes directrices provisoires quant aux armes de destruction massive, mais ils ont réalisé peu de progrès en ce qui concerne des questions clés relatives aux transferts d'armes conventionnelles, comme les préavis de vente.

À l'issue du sommet de Londres, qui a eu lieu du 15 au 17 juillet 1991, le G-7 a publié une «Déclaration sur les transferts d'armes conventionnelles et sur la non-prolifération des NBC», dans laquelle les sept puissances industrielles faisaient remarquer que bon nombre de pays dépendent de l'importation d'armements, mais précisait qu'il fallait établir la distinction avec l'accumulation d'«un arsenal massif qui dépasse de loin les besoins d'auto-défense et qui met en danger la stabilité internationale». Dans leur